



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
8 décembre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 24 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Président par intérim du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires : M. Saha

Sommaire

Organisation des travaux

Point 138 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-56587 (F)



La séance est ouverte à 10 heures.

Organisation des travaux

1. Le Président dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Commission approuve le programme de travail proposé par le Bureau pour la période restant à courir jusqu'à la fin de la partie principale de la soixantième session, qui a été distribué sous la forme d'un document officieux.

2. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est suspendue à 10 h 5 et reprend à 10 h 10.

Point 138 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/60/364 et A/60/420)

3. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget révisé de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, indique que le Conseil de sécurité a prorogé, par sa résolution 1609 (2005), le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une période de sept mois jusqu'au 24 janvier 2006. Le Conseil a également autorisé l'augmentation de la composante militaire de l'ONUCI à hauteur de 850 personnes supplémentaires, ainsi que l'augmentation de la composante police civile à hauteur d'un maximum de 725 membres du personnel civil, dont trois unités de police constituées, et des autres membres du personnel civil nécessaires.

4. Le budget existant devrait, par conséquent, être augmenté de 55,6 millions de dollars (15,1 %) pour atteindre 423,1 millions de dollars. Si cette augmentation est approuvée, on pourra procéder à un déploiement progressif des 850 membres supplémentaires de la composante militaire, de 375 membres d'unités de police constituées et de 100 membres de la composante civile (32 agents recrutés sur le plan international et 48 agents recrutés sur le plan national, y compris un administrateur, et 20 Volontaires des Nations Unies). Les effectifs proposés et autorisés se monteraient au total à 7 090 personnes pour la composante militaire (dont 200 observateurs militaires et 120 officiers d'état-major) et à 962 personnes pour la composante militaire (725 policiers, 8 spécialistes des questions pénitentiaires et 1 228 agents civils).

5. Les ressources figurant dans le projet de budget révisé couvriraient les dépenses supplémentaires. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre quant à l'ouverture de crédits et à la répartition des dépenses sont énoncées au paragraphe 24 du rapport.

6. **M. Saha** (Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le point à l'examen (A/60/420), indique que le rapport du Secrétaire général devrait être lu en parallèle avec son rapport sur le budget proposé initialement pour l'exercice considéré (A/59/750) et le rapport y relatif du Comité consultatif (A/59/736/Add.15), qui examine de façon détaillée le cadre axé sur les résultats, la dotation en personnel, les dépenses opérationnelles et d'autres questions administratives.

7. Dans son rapport le plus récent, le Comité consultatif recommande une réduction d'un montant brut de près de 4,4 millions de dollars, essentiellement pour donner suite à la recommandation de la Cinquième Commission tendant à porter à 25 % le taux de vacance de postes prévu dans le budget pour le personnel recruté sur le plan international. La réduction budgétaire s'explique également par le retard pris dans le déploiement qui, selon les renseignements fournis par le Secrétariat, devrait entraîner une nouvelle réduction des dépenses d'un montant approximatif de 300 000 dollars au titre de la composante civile pour les agents recrutés sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies.

8. Dans le domaine de l'assistance électorale, le Comité consultatif demande à l'ONUCI de travailler en étroite coordination avec le Bureau du Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire. Il espère également que le recrutement et le déploiement des observateurs électoraux seront directement liés à l'évolution du processus électoral.

9. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le projet de budget révisé tient compte des ressources supplémentaires nécessaires liées aux modifications subies par le mandat de l'Opération. Le Groupe des États d'Afrique espère que la Commission se concentrera sur les révisions à apporter au budget, sans revenir sur les éléments de celui-ci qui ont été approuvés par l'Assemblée générale en juin 2005.

10. La représentante passe en revue l'historique de l'examen de la question par le Conseil de sécurité et le

Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et note que le Conseil de sécurité a fait part de son intention de revoir le niveau des effectifs avant la fin du mandat actuel de l'Opération, qui s'achèvera en janvier 2006. Le Groupe ne doute pas que le Conseil de sécurité accordera l'attention requise, le moment venu, à la nécessité de renforcer l'Opération.

11. Le Groupe des États d'Afrique prend note des recommandations et des observations du Comité consultatif et fait siennes les félicitations que celui-ci a adressées à l'ONUCI pour avoir présenté avec une grande clarté les éléments supplémentaires et révisés du cadre axé sur les résultats. Depuis le premier projet de budget qu'elle a présenté en 2004, l'administration de l'ONUCI a fait des efforts considérables pour donner suite aux observations initiales de la Commission, ainsi qu'à celles du Comité consultatif. Ces efforts sont d'autant plus louables que l'ONUCI a dû soumettre plusieurs projets de budget en supplément du cycle normal de préparation et de présentation des budgets de maintien de la paix. Le Groupe partage la préoccupation du Comité consultatif concernant les taux élevés de vacance de postes à l'ONUCI et prie le Secrétariat de faire un effort de concertation accru pour recruter du personnel et le conserver, compte tenu de la concurrence exercée par d'autres opérations dans la même région. Bien que l'Opération ait été contrainte de geler les recrutements lors de la crise de novembre 2004, elle devrait à présent être en mesure de pourvoir plus facilement les postes vacants, en particulier aux niveaux national et régional.

12. Le Secrétaire général a réaffirmé récemment la détermination de l'ONU d'œuvrer en collaboration avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour aider la population ivoirienne à trouver une solution pacifique durable à la crise. Le dispositif permettant d'atteindre cet objectif est déjà en place et une solution pourrait être trouvée par le biais d'un dialogue et d'une consultation bénéficiant de l'appui de la communauté internationale. Les efforts déployés en Côte d'Ivoire constituent un nouvel exemple de la coopération croissante entre les Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix.

13. **M. Banny** (Côte d'Ivoire) dit que la position de sa délégation sur la question à l'examen a été clairement approuvée par le Groupe des 77 et la Chine, et en particulier par le Groupe des États d'Afrique, ainsi que par plusieurs délégations. La Côte d'Ivoire

demande à la communauté internationale de la soutenir sur la voie de la paix. L'ONUCI joue un rôle déterminant dans la stabilisation de la situation et la reprise du dialogue national. La Côte d'Ivoire espère que la Commission approuvera le projet de budget révisé et permettra ainsi à l'ONUCI de poursuivre sa mission.

La séance est levée à 10 h 25.